

COMMUNE de SEYSSES
10 Place de la Libération
31600 SEYSSES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES

Nombre de Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 17
Procurations : 3
Absents : 9
Votants : 20
Pour : 20

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit février à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.

Date de la convocation : 21 février 2018

REÇU LE :

- 8 MARS 2018

PRESENTS : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Andrée ESCAICH, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Jérôme BOUTELOUP, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Laurent VALLET, Frédérique LAURENS, Alain D'ORSO, Alain VIDAL, Line DELHON, Manuel SOLSONA.

PROCURATIONS : Yvelise MONTANE à Alain PACE, Magali GRANDSIMON à Andrée ESCAICH, Jennifer DURAND à Alain VIDAL.

ABSENTS : Marie-Ange KOFFEL, Thierry LAZZAROTTO, Corinne CORDELIER, Maryvonne SALLES, Bruno BENOIST, Elisabeth DELEUIL, Jean-Pierre ZANATTA, Floréal PALAZON, Eva FLORES.

Secrétaire de séance : Alain D'ORSO

N° 4482

OBJET :

**Rénovation de
l'éclairage public
« Les Vitarelles »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune du 11 juillet 2017 concernant la rénovation de l'éclairage public « Les Vitarelles », le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante (5 AS 247) :

- La création d'un réseau souterrain d'éclairage public de 320 mètres environ en câble sous fourreau avec câblette de terre.
- La mise en conformité du coffret de commande d'éclairage public P41 Vitarelles ne sera pas nécessaire car déjà rénovée en 2015.
- Pose de 12 mâts cylindro-coniques similaires à ceux posés dans le lotissement « La Saudrune », de 5 mètres de hauteur supportant un appareil à technologie LED 32 Watts, l'ensemble de couleur gris anthracite 2900 sablé.
- La dépose des mâts avec boules existants.

Les études d'éclairage permettront d'obtenir les exigences photométriques correspondant à la classe S3 (7,5 lux moyen et 1,5 lux minimum) au sens de la norme d'éclairage EN 13-201.

L'hypothèse retenue correspond à une voie de type résidentiel à vitesse de circulation limitée à 30 km/h.

Dans un souci d'économie d'énergie, la commune souhaite poursuivre ses efforts dans la baisse des consommations. Ainsi, les lanternes seront munies de dispositifs individuels réducteurs de puissance qui permettront de baisser les flux lumineux aux heures les moins circulées de la nuit.

NOTA : ce chiffrage comprend la rénovation complète du réseau souterrain d'éclairage.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de votre commune se calculerait comme suit :

TVA (récupérée par le SDEHG) : 12 126 €

Part gérée par le Syndicat : 49 280 €

Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION) : 15 594 €

Total 77 000 €

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du SDEHG pourront finaliser l'étude et des plans définitifs seront transmis à la commune pour validation.

	<p>Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,</p> <ul style="list-style-type: none">• Approuve l'Avant-Projet Sommaire.• Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.
<p>Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : - 08 MARS 2018</p> <p>Affiché le : - 08 MARS 2018</p>	<p>Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 02 mars 2018,</p> <p>Le Maire, Alain PACE</p> 